

PROJET D'AMENAGEMENT DE L'AVENUE PIERRE BROSSOLETTE

RD 906

Réunion publique du 24 Mai 2023

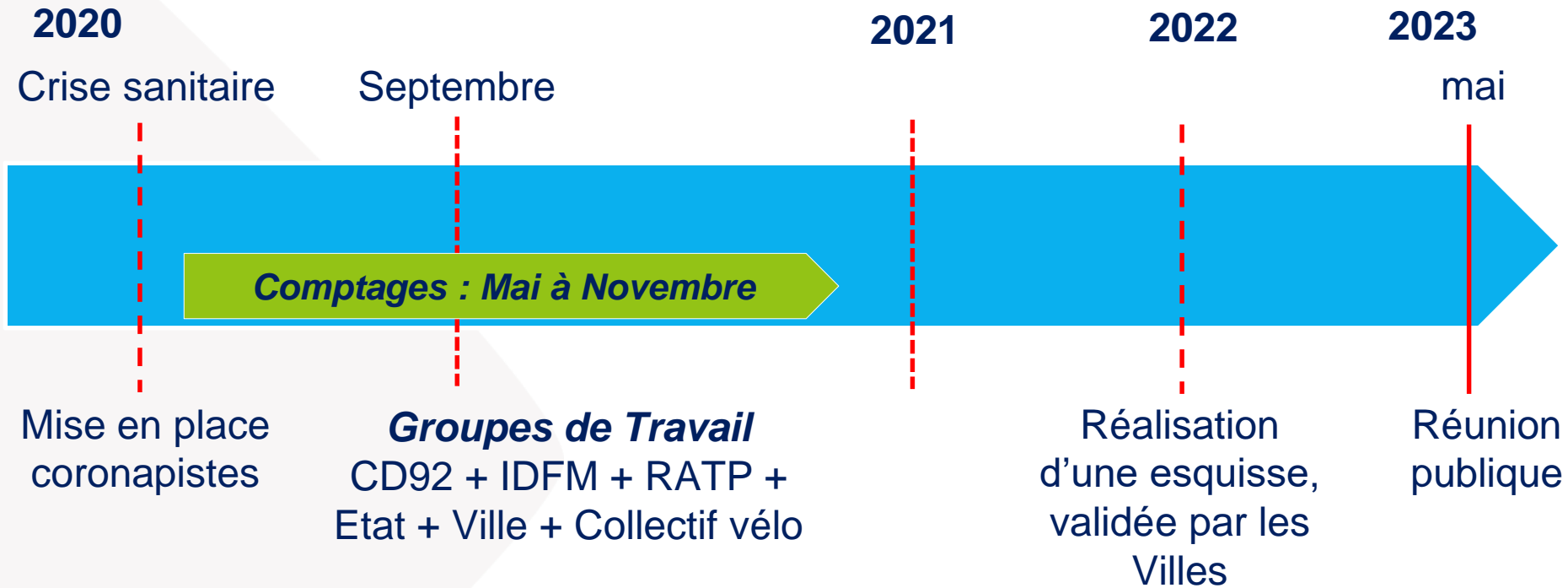
Montrouge

Sommaire

- 1. Contexte historique du projet**
- 2. Crise sanitaire et coronapiste**
- 3. Pourquoi ne pas laisser en l'état ?**
- 4. Principes de l'aménagement**
- 5. Calendrier prévisionnel**

1. Contexte historique du projet

1. Contexte historique du Projet



> Un projet concerté avec les partenaires concernés

- *Groupes de travail Ville / État / IDFM / RATP / Collectif Vélo IDF, en amont*
- *Réunions de travail avec les villes de Montrouge et Malakoff*

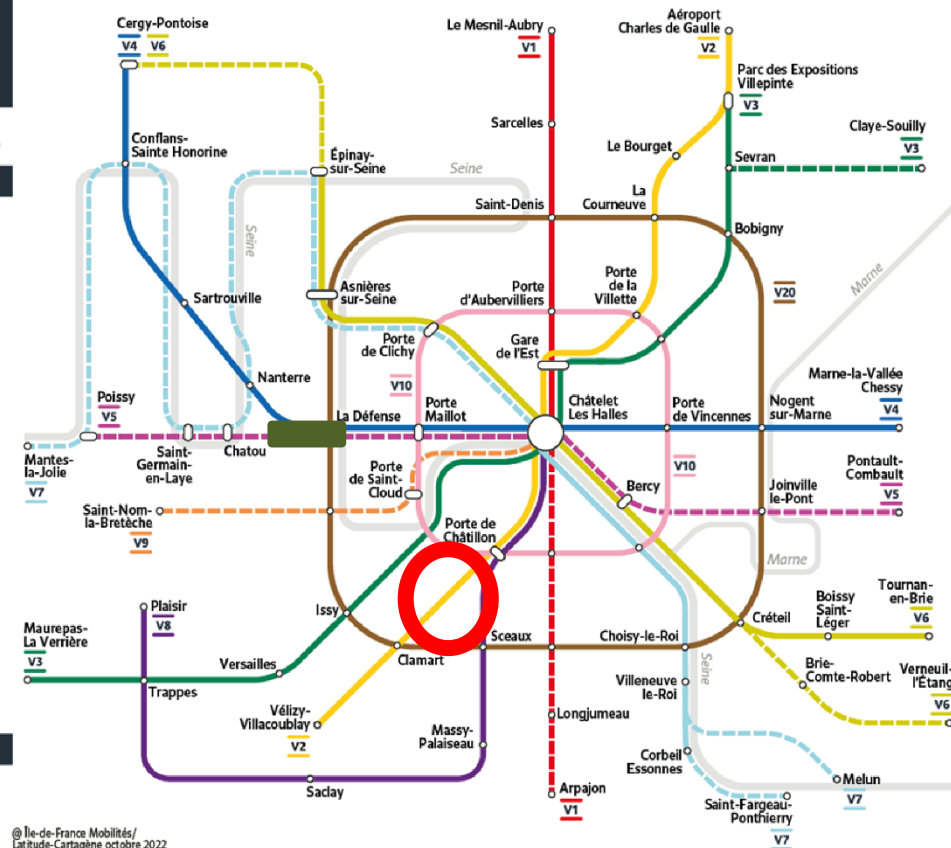
1. Contexte historique du Projet

Traduire localement les ambitions portées par le plan vélo National

- Objectif de +9% de part modale vélo d'ici 2025
- Objectif de + 12% de part modale vélo d'ici 2030

S'inscrire dans le Plan Vélo Régional IDF 2020

- itinéraire V2



1. Contexte historique du Projet

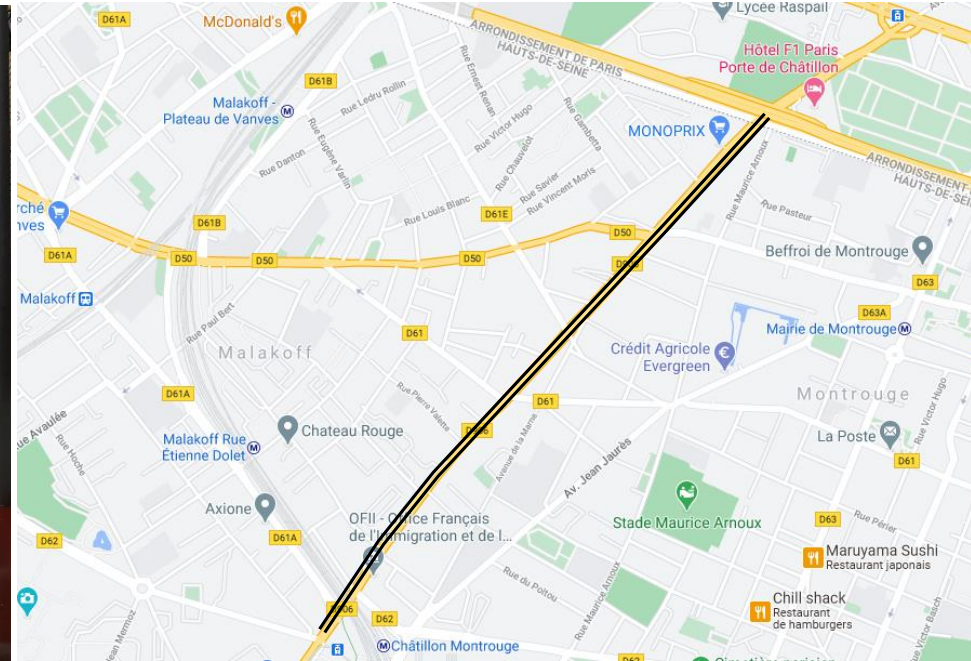
Un itinéraire cyclable intégré au plan vélo CD92

- **Voté le 18 Février 2022**

Le Plan vélo vise à :

- **Rendre 70% des routes départementales cyclables à l'horizon 2027**
- **Pérenniser les coronapistes**
- **Organiser le rabattement aux gares existantes et futures**
- **Réaliser de grands itinéraires cyclables**

2. Crise sanitaire et coronapiste



- » Pistes cyclables bilatérales unidirectionnelles > 2,50 mètres de large avec balises d'alignement et marquage jaune discontinu : accès aux stationnement
- » Réserve des deux voies bus aux vélos,
- » Il reste 2 x 1 voie de circulation

2. Crise sanitaire et coronapiste



Répartition des flux constatée en 2020 :

1. Cyclistes :

- Un potentiel de 2200 vélos / jour identifié
- Un maximum journalier le 3 septembre 2020 : 2261 cyclistes
- Pointe marquée en direction de Paris le matin
- Part modale du vélo aux heures de pointe : 17% le matin (8-9h), 14% le soir (18-19h)



+22% entre 2022 et 2021

2. Trafic motorisé :

- Avant la création de la coronapiste : 31 835 véhicules / j
- Après création de la coronapiste : 25 000 véhicules / j
 - ▶▶ une baisse importante (- 21 %)

3. Bus : impact limité de la coronapiste sur le temps de parcours des bus

3. Pourquoi ne pas laisser en l'état ?

3. Pourquoi ne pas laisser en l'état ?

Dysfonctionnements constatés :



Stationnement sauvage :

- Obligation pour le cycliste de se déporter sur la file de circulation – risque d'accident

3. Pourquoi ne pas laisser en l'état ?

Opportunités :

- Rendre la voirie accessible aux personnes à mobilité réduite



- Végétaliser :

Création de nouveaux espaces verts, désimperméabilisation

►► le projet vise à aménager la RD 906, pour améliorer le cadre de vie des habitants tout en assurant sa mise aux normes, dans le cadre d'objectifs de transition écologique et climatique

4. Principes de l'aménagement

4. Principes de l'aménagement

Des contraintes techniques à prendre en compte :

- Recommandations du CEREMA sur les aménagements cyclables (sécurité routière)
- Référentiel RER Vélo de la Région Ile de France
- Obligations liées à la défense incendie des bâtiments
- Seuils des bâtiments et l'environnement urbain dans lequel le projet doit s'insérer (entrées de parking, entrées charretières, commerces...)
- Existence de nombreux réseaux enterrés

Une ambition environnementale élevée :

- Végétalisation et limitation du ruissellement des eaux de pluie
- Maintien des arbres autant que possible

4. Principes de l'aménagement

Une avenue apaisée :

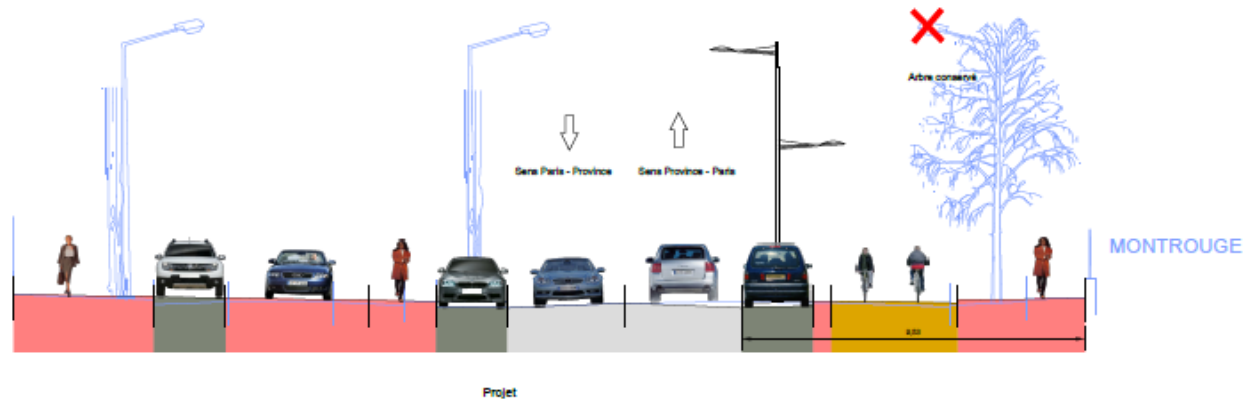
- création d'une piste cyclable bidirectionnelle côté Montrouge
- transformation des contre-allées en zones de rencontre

Une avenue partagée :

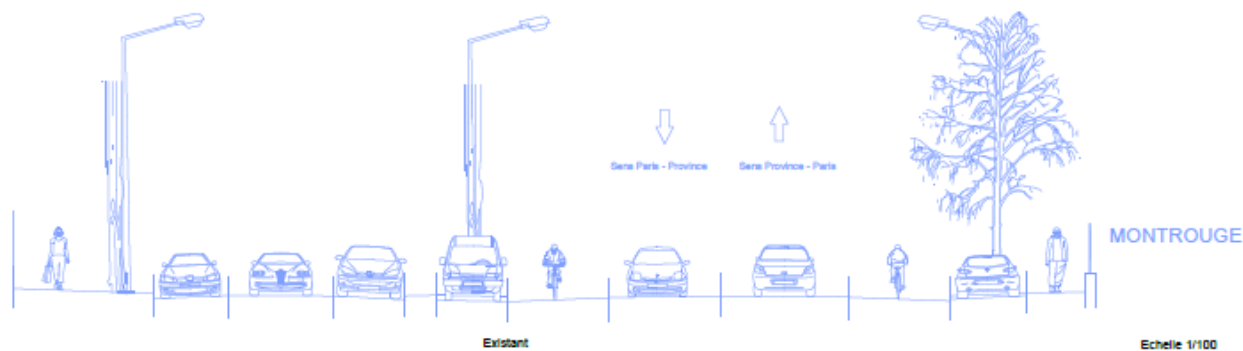
meilleur partage de la voirie entre les différents usages:

- maintien d'emplacements de stationnement et d'une file de circulation par sens
- sécurisation pour les cyclistes et les piétons

Principe de l'aménagement – coupe AA



APRES

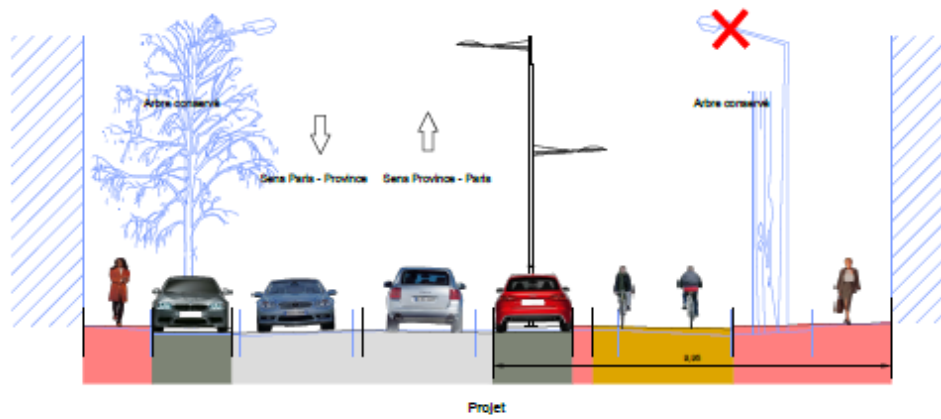


AVANT

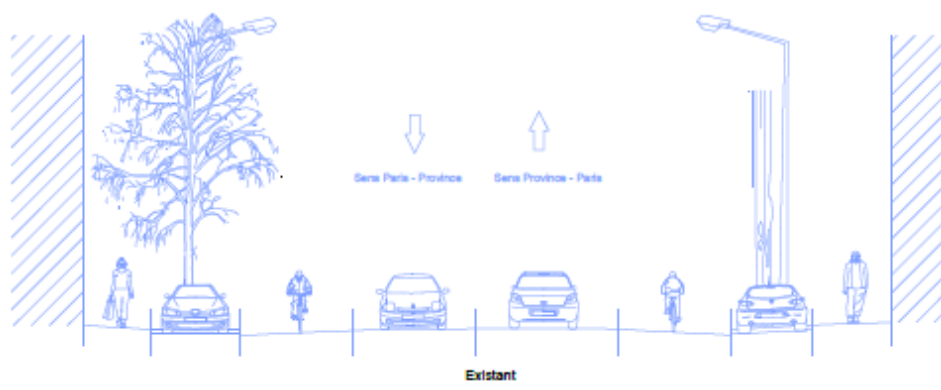
Echelle 1/100



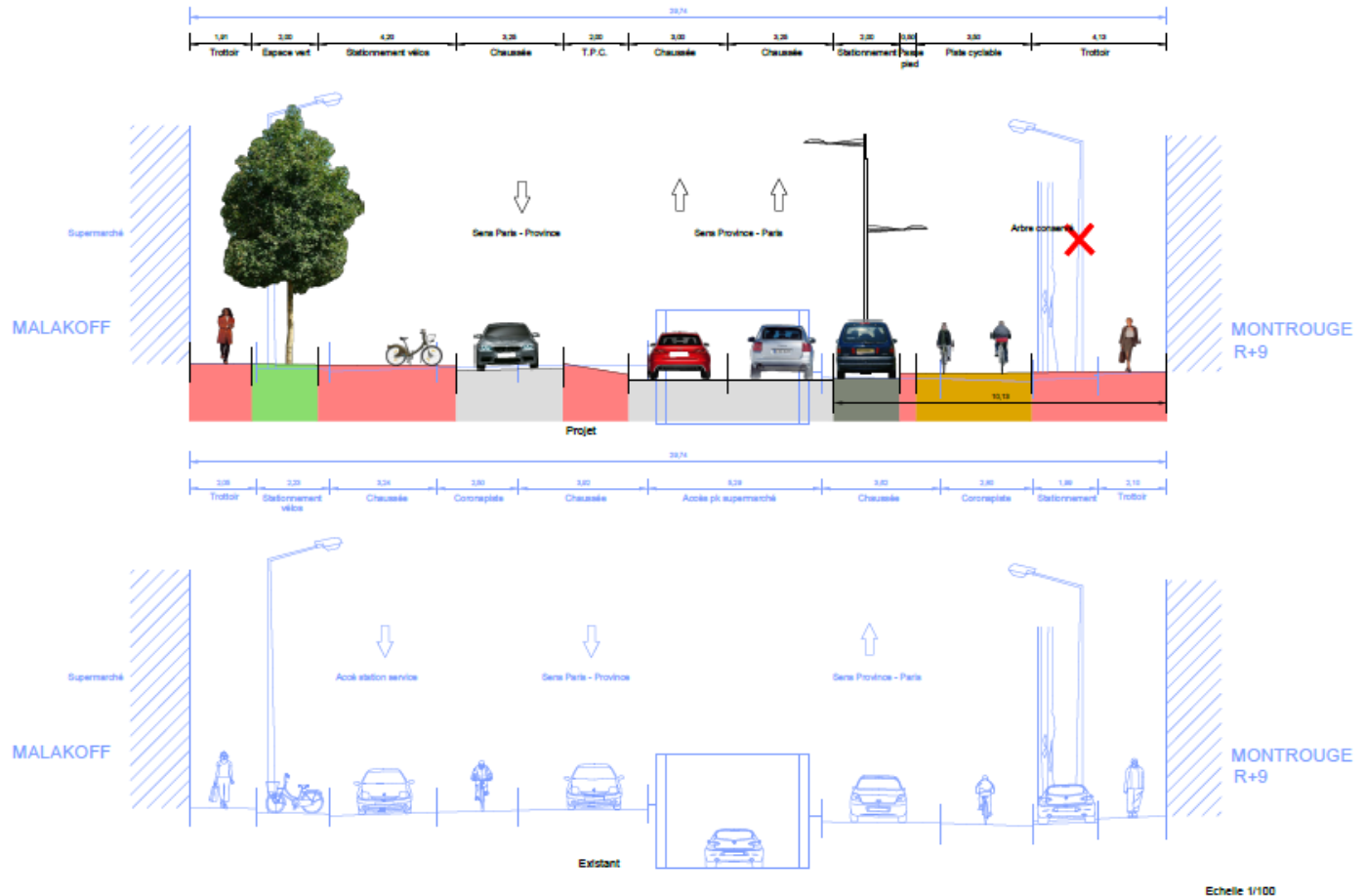
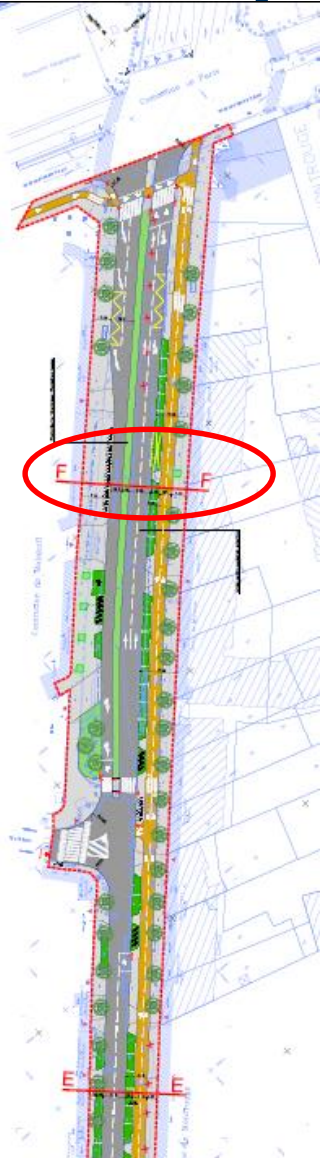
Principe de l'aménagement – coupe BB (Sud)



= profil type du projet



Principe de l'aménagement – coupe FF (au Nord, proche Paris)



4. Principes de l'aménagement :



- Aménagement sécurisé pour les cyclistes
- Plus de 50 emplacements de stationnement créés pour les vélos (arceaux) : + 80%



Nombre de files de circulation conservé par rapport à la situation actuelle



Maintien des arbres existants autant que possible :
196 arbres conservés, 28 arbres projetés, 12 arbres abattus : bilan provisoire = + 16 arbres (sous réserve de faisabilité, à étudier en fonction des réseaux en place)



Maintien de places de stationnement en surface, accompagnée d'une redistribution tenant compte de l'évolution des usages (- 10% environ pour les voitures),
au profit des 2 roues motorisées (+17%) et des vélos
+ nouvelles contraintes réglementaires



4. Principes de l'aménagement

EXISTANT / PROJET

**COMPARAISON
AVANT TRAVAUX / APRES
TRAVAUX**

Malakoff

Montrouge





Vue entre la rue Pierre Valette et la RD61 (coupe BB)



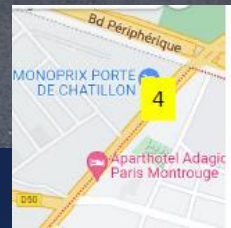


État actuel de la RD 906 en amont du débouché sur Paris



Malakoff

Montrouge





Des trottoirs traversants : exemple d'un autre projet



5. Calendrier prévisionnel

5. Calendrier prévisionnel

Encore de nombreuses étapes à réaliser (études approfondies notamment, procédures de marchés publics...) avant de pouvoir commencer les travaux :

2023 : Préparation du marché de maîtrise d'œuvre

2024-2025 : Études opérationnelles (diagnostic, AVP, PRO,DCE)

2026 : Passation et attribution des marchés de travaux

2026-2027 : Travaux

**Merci de votre
attention**